

**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes et/ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société Sodexo au cours de l'exercice clos le 31 août 2013 ressort à la somme de **4 888 103 euros**.

Le 26 novembre 2013



Michel LANDEL
Directeur Général

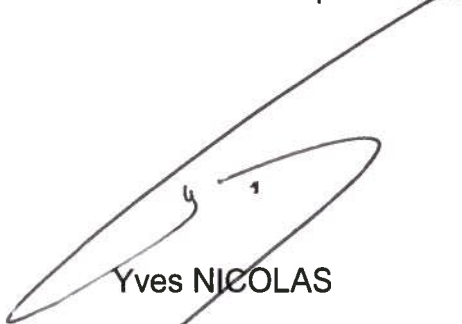
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(Norme C.N.C.C. n° 5-108)**

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 août 2013, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à **4 888 103 euros**, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Le 26 novembre 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yves NICOLAS

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Hervé CHOPIN